



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-111 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

Absente : B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

OBJET : FINANCES : Admissions en non-valeur 2021

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Les services de la Trésorerie de VOIRON n'ont pu effectuer le recouvrement de divers titres de recettes émis au cours des exercices 2011, 2012, 2014 et de 2016 à 2021 concernant : le budget principal et les budgets annexes Pompes Funèbres, Restauration et Parcs de stationnement.

En conséquence, Madame la Trésorière demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, des sommes reportées sur ces états pour un montant total de **18.994,64 €** dont la répartition par budget est la suivante :

Budget Principal : **17.532,16 €**, dont 15.156,25 € de créances éteintes, qui se répartissent comme suit :

- 9.008,63 € pour les taxes de voirie ou occupation du domaine public
- 8.113,92 € pour l'éducation (cantines)
- 217,68 € pour les aires d'accueil des gens du voyage
- 125,93 € pour la crèche
- 66,00 € pour les locations

Budget Pompes Funèbres : **1.234,90 €**

Budget Restauration : **177,58 €**

Budget Parcs de stationnement : **50,00 €**

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 25 octobre 2021 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'inscrire les 19.100 € de crédits manquants sur la nature 6541 répartis sur les budgets suivants : Budget Principal 17.600 €, Pompes Funèbres 1.250 €, Restauration 200 € et Parcs de stationnement 50 € ;
- D'admettre en non-valeur les sommes détaillées dans l'exposé ci-dessus soit 18.994,64 € ;

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ - 34 POUR AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

